



Licenciement pour fausse visite commercial

Par **apzo**, le **15/04/2014** à **18:17**

bonjour,

mon responsable m'a signalé ce jour que j'allais être licencié pour faute grave, il me reproche d'avoir établi de faux rapports d'activité et me dit en avoir la preuve.

effectivement j'ai fais de fausses visites car je ne sais plus quoi dire à mes clients, nous livrons en retard, n'assurons pas le service promis et je n'ai toujours pas d'objectifs fixés pour 2014, je ne connais ni mon système de rémunération variable ni la politique commerciale en cours, en clair que faire? je n'ai rien à proposer à mes clients en terme de tarifs et de conditions commerciales, je n'ai même pas une plaquette à leur laisser, ça fait des mois que je réclame des moyens pour travailler sereinement!

je suis perdu et je me demande s'ils n'ont pas fait tout ça pour me pousser à la faute...aujourd'hui je me dis que même si je vais aux prud'hommes ils vont simplement me reprocher d'avoir été malhonnête, alors que j'ai toujours voulu avoir le minimum pour travailler sans qu'on me le donne, est-ce normal de ne pas donner de moyens aux salariés (tarifs, plaquettes, politique commerciale, argumentaires, formation)
je n'ai rien eu de tout ça...